

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Lavaltrie adopte son budget 2022

Lavaltrie, le 7 décembre 2021 – Les membres du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ont présenté, lors d'une séance extraordinaire tenue le 6 décembre 2021, le budget 2022 de l'ordre de 22,9 M\$, avec une augmentation moyenne de la taxe foncière résidentielle et des tarifs de 2,5 %.

Faits saillants du budget 2022 :

- Revenus de 21,9 M\$, une augmentation de 1,8 M\$ (8,8 %), s'expliquant notamment par une croissance anticipée de la valeur foncière de 50 M\$ et l'augmentation des droits de mutation, dans la perspective du marché résidentiel actuel.
- Dépenses de fonctionnement de 22,9 M\$, une hausse de 1,8 M\$ (8,7%), en raison des éléments suivants :
 - une variation totale des quotes-parts de 7,2 % en provenance de la MRC de D'Autray et de la Sûreté du Québec;
 - l'indexation des coûts de différents biens et services, dans le contexte de la hausse de l'indice des prix à la consommation actuelle (matériaux, assurances, électricité, essences, etc.);
 - les ajustements de la masse salariale, conformément à la convention collective et aux contrats de travail en vigueur;
 - l'augmentation de la provision annuelle pour constituer une réserve financière suffisante à la vidange des boues des étangs aérés, qui sera financée par l'ajustement des tarifs d'égout de 34 \$ par immeuble desservi;
 - les dépenses liées aux festivités du 350^e anniversaire de Lavaltrie en 2022, qui seront financées principalement par un fonds que le conseil municipal a constitué depuis 2017.

Pour cet exercice budgétaire, la Ville de Lavaltrie appropriera de ses excédents de fonctionnement non affectés, près de 750 k\$ afin de réaliser différentes études et plusieurs projets structurants non récurrents, tels qu'une analyse de la circulation, l'inventaire de milieux humides et un plan concept pour l'aménagement d'un skate park. « *Le but, par cette appropriation, est de maintenir le cap sur notre planification stratégique, tout en minimisant l'impact fiscal de nos citoyens en cette période d'inflation qui affecte leur pouvoir d'achat* », a affirmé le maire de la Ville de Lavaltrie, monsieur Christian Goulet.

Ce dernier a poursuivi en affirmant que la rigueur budgétaire de la Ville permet en 2022 un ajustement moyen des taux et tarifs résidentiels à un taux inférieur à l'indice de prix à la consommation (IPC) évalué actuellement à plus de 5 %.

Le responsable de la commission des finances, monsieur Denis Moreau, a pour sa part complété en expliquant que l'augmentation du compte de taxes pour une résidence unifamiliale desservie de 246 K\$ sera d'environ 100 \$.

À propos du programme triennal d'immobilisation

Le conseil municipal poursuit ses objectifs établis dans sa planification stratégique, en priorisant des investissements de 86 M\$ d'ici 2024. La réalisation de plusieurs de ces investissements est conditionnelle à l'appui financier des différents paliers gouvernementaux. En 2022, le programme d'immobilisation prévoit la réalisation d'investissements majeurs, tels que l'urbanisation d'une partie de la route 131, l'aménagement d'une place publique dans le cadre du 350^e anniversaire de Lavaltrie, ainsi que la réfection de pavage sur diverses rues, dont le rang Point-du-Jour Sud.

Il est possible de consulter le document explicatif du budget 2022 via le site Web de la Ville de Lavaltrie, au www.ville.lavaltrie.qc.ca.

-30-

Source : Marc-André Desjardins
Directeur des services administratifs et trésorier
Ville de Lavaltrie
450 586-2921, poste 2233 | madesjardins@ville.lavaltrie.qc.ca